

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 1er octobre 2007 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents Madame la conseillère Marjolaine Girard, Messieurs les conseillers Nicolas Côté, Christian Gaudreault, Réjean Nadeau, Régis Larouche qui siègent sous la présidence du maire M. Yvon Drolet.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

Est absent : M. Bernard Tremblay

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette séance tout en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

205-10-07

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 4, 7, 14 et 17 septembre 2007
- 3- Période de questions
- 4- Aqueduc chemin de l'Étang : rapport de suivi des travaux
- 5- Plan d'intervention des conduites : inspection des regards d'égout
- 6- Prolongement réseau d'égout chemin de la Plage : étude technique
- 7- Tarification 2008 camping
- 8- Travaux de réaménagement de terrains – camping municipal
- 9- Budget 2008 de l'OMH
- 10- Budget 2008 de la R.I.S.I.S.S.
- 11- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2007-10
- 12- Régime de compensation collecte sélective
- 13- Programme de remboursement frais informatiques régime particulier des exploitations agricoles
- 14- Rapports des comités
- 15- Nomination d'administrateurs Corporation de développement
- 16- Correspondance
- 17- Demande à portée collective à la CPTAQ – Îlots déstructurés
- 18- Projet agrandissement garage municipal
- 19- Programme amélioration réseau routier : rapport des dépenses
- 20- Affaires nouvelles
- 21- Période de questions
- 22- Levée de l'assemble

2- ACCEPTATION DES PROCES-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 4, 7, 14 ET 17 SEPTEMBRE 2007

206-10-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 4, 7, 14 et 17 septembre 2007 tels que rédigés.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

4- AQUEDUC CHEMIN DE L'ÉTANG : RAPPORT DE SUIVI DES TRAVAUX

Le directeur général fait rapport de la situation. Présentement, il y a dépassement de coût dans ce projet qui est complété à 80 %. Ces coûts additionnels sont

estimés à plus ou moins 25 000 \$ en raison principalement de la quantité de roc à extraire et par le fait même de la surveillance additionnelle que cela implique.

207-10-07

Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépassements de crédits prévisibles dans le cadre du projet d'aqueduc du chemin de l'Étang, notamment les frais de surveillance additionnels et les coûts reliés à l'excavation de roc, lesquels seront absorbés par le fonds général de la municipalité en attendant de décréter d'autres alternatives, conformément à l'article 980.1 du code municipal. À la fin du projet, le conseil analysera la possibilité d'adopter un règlement imposant une taxe spéciale additionnelle au secteur concerné.

5- PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES :
INSPECTION DES REGARDS D'ÉGOUT

M. le maire donne des explications. L'inspection des 87 regards d'égout du territoire permettrait de compléter le plan d'intervention actuellement en préparation par la firme Cegertec. Un prix a été soumis par Nettoyage Conduits Souterrains inc., ce prix est unitaire et si l'expertise n'est pas réalisée sur les 87 regards, le prix facturé dépendra du nombre d'inspection qui sera effectué. Le comité des travaux publics recommande au conseil de réaliser cette expertise.

208-10-07

Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde le contrat pour l'inspection caméra de 87 regards d'égout à l'entreprise Nettoyage Conduits Souterrains inc., au montant de 7 574.03 \$ taxes incluses, laquelle dépense fera partie des coûts du plan d'intervention des conduites d'aqueduc et d'égout qui est financé dans le cadre du programme de retour de la taxe.

6- PROLONGEMENT RÉSEAU D'ÉGOUT CHEMIN DE LA PLAGE :
ÉTUDE TECHNIQUE

M. le maire explique le dossier. Au cours du mois de mai, le conseil a demandé deux offres de services en vue de procéder à l'ingénierie préliminaire pour raccorder le secteur du chemin de la Plage au réseau d'égout municipal. Les firmes Roche et Cegertec ont déposé une offre. Le comité des travaux publics, après avoir analysé les offres et les crédits, recommande d'octroyer le contrat à la firme Roche ltée.

209-10-07

Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de la firme Roche ltée pour effectuer l'ingénierie préliminaire en vue de raccorder le secteur du chemin de la Plage et la rue Wilfrid-Simard au réseau d'égout municipal, selon l'offre soumise en date du 7 juin 2007 au montant de 6 724 \$ plus taxes, incluant des activités optionnelles à être réalisées au besoin, et que le coût de cette étude soit financé en transférant des crédits extrabudgétaires non utilisés dans les travaux de voirie municipale.

7- TARIFICATION 2008 CAMPING

M. Réjean Nadeau fait rapport des recommandations du sous-comité du camping municipal à l'effet de modifier la tarification 2008. On recommande une hausse de 2 \$ sur les tarifs journaliers et une hausse de 2 % des tarifs saisonniers.

210-10-07

Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la recommandation relative à la tarification 2008 du camping telle que déposée par le comité camping de la Corporation de développement socio-économique.

8- TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE TERRAINS – CAMPING MUNICIPAL

M. Réjean Nadeau fait rapport des recommandations du comité camping de la Corporation de développement socio-économique relativement à la finalisation des travaux de réaménagement du secteur des locations journalières.

CONSIDÉRANT QUE des terrains se sont libérés avant l'échéancier prévu ;

CONSIDÉRANT QUE les équipements situés dans le secteur à être réaménagé peuvent être relocalisés ;

CONSIDÉRANT QU'il est plus facile de réaliser les travaux à l'automne ;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires pour la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité camping ;

211-10-07

Pour ces motifs, il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter, dès cet automne, les travaux de réaménagement de 15 terrains du secteur des locations journalières selon le coût estimé au montant de 4 500 \$.

9- BUDGET 2008 DE L'OMH

M. Réjean Nadeau fait rapport et dépose les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2008. Le déficit d'opération prévu s'élève à 100 862 \$, la participation municipale est donc de 10 086.20 \$, soit 10 % du total du déficit.

Après discussions sur le sujet, le conseil municipal refuse le budget tel que déposé et demande à l'Office municipal d'habitation de revoir celui-ci considérant que le déficit prévu est trop élevé.

10- BUDGET 2008 DE LA R.I.S.I.S.S.

Le directeur général résume les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud pour l'année 2008.

212-10-07

Il est proposé par M. Christian Gaudreault, appuyé par M. Régis Larouche et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, lequel prévoit des dépenses au montant de 504 957 \$ et une quote-part pour la municipalité de Saint-Gédéon de 98 545 \$, soit 17.74 % du montant total.

11- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2007-10

M. Régis Larouche fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et recommande l'acceptation de la liste telle que préparée à l'exception d'une facture de PG Govern au montant de 1000 \$ et en ajoutant les factures totalisant 1 083.57 \$ de la Quincaillerie Tremblay Laroche.

213-10-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par Mme Marjolaine Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer et déboursés no 2007-10 au montant de 266 897.19 \$, comme suit :

- comptes à payer :	224 105.35 \$
- déboursés :	42 708.27
- Tremblay Laroche	1 083.57
- retenue :	<u>(1 000.00)</u>
TOTAL	<u>266 897.19 \$</u>

12- RÉGIME DE COMPENSATION COLLECTE SÉLECTIVE

Un régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables a été mis en place par le gouvernement et administré par RECYC-QUÉBEC.

RECYC-QUÉBEC pourrait émettre la compensation à l'organisme municipal qui a complété le questionnaire puisqu'il s'avère que c'est celui-ci qui en a assumé le coût. Sur notre territoire c'est la MRC Lac-Saint-Jean-Est qui a assumé les coûts par conséquent qui devrait recevoir la compensation. Il y a lieu d'autoriser RECYC-QUÉBEC à verser l'aide directement à la MRC.

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est assume depuis plusieurs années au nom de ses municipalités membres les services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables ;

ATTENDU QUE suite à l'adoption en 1996 par l'Assemblée nationale du projet de loi numéro 124, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est se devait de mettre à jour le cadre légal d'exercice de ces compétences en se prévalant des possibilités offertes au Code municipal en matière de déclaration de compétence ou d'entente intermunicipale ;

ATTENDU QU'à ce jour, cette actualisation juridique n'est toujours pas effectuée ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a entrepris les démarches nécessaires pour régulariser cette situation ;

ATTENDU QUE pour faciliter la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC du Québec, le gouvernement a instauré deux programmes de subvention dont l'un se nomme « Programme de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables » ;

ATTENDU QUE la gestion de ce programme de subvention a été confiée à Recyc-Québec, lequel œuvre sous l'égide d'une table de négociation formée de différents intervenants (l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, Éco Entreprises Québec et Recycle médias) ;

ATTENDU QUE Recyc-Québec s'apprête à effectuer les premiers versements aux organismes municipaux dans le cadre de ce programme de subvention ;

ATTENDU QUE les dépenses relatives aux services de collecte, de transport, de tri et de valorisation des matières résiduelles ont été assumées par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et qu'à ce titre, il va de soit que c'est cette dernière qui doit encaisser les sommes d'argent prévues dans le cadre de ce programme de subvention ;

214-10-07

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité Saint-Gédéon demande à Recyc-Québec que la compensation à verser dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles, pour la période du 1^{er} mars 2005 au 31 décembre 2006, soit versée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

13- PROGRAMME DE REMBOURSEMENT FRAIS INFORMATIQUES RÉGIME PARTICULIER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La municipalité a fait l'acquisition d'un logiciel de PG Govern au montant de 1 613.85 \$ pour opérer le régime touchant les exploitations agricoles. Cependant, le conseil a reçu un remboursement au montant de 625 \$ de la part du M.A.M.R. À la dernière rencontre des directeurs généraux de la MRC, il a été question de continuer les approches auprès du fournisseur informatique afin de négocier des réductions ou avantages. Comme la responsabilité de cette situation n'est pas claire entre le fournisseur informatique, le MAMR ou le MAPAQ, les directeurs généraux proposent aux municipalités d'adopter une résolution officielle demandant que les coûts soient remboursés au complet.

ATTENDU QUE, suite à l'adoption des projets de loi 21 et 24 en juin 2006, le gouvernement du Québec a instauré un programme de remboursement de taxes aux agriculteurs en mettant en place un programme de crédit de taxes foncières agricoles ;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé aux municipalités qu'il rembourserait les frais de mise à niveau des systèmes informatiques municipaux tel qu'il est stipulé dans un MUNI EXPRESS (no 7 – 13 juillet 2006), comme suit :

« Le gouvernement établira un programme d'aide à la mise en place de la nouvelle procédure, dont le coût est estimé à 1,5 millions. Ce programme compensera la municipalité pour les frais découlant de l'adaptation des systèmes informatiques servant à l'établissement des rôles d'évaluation et à l'émission des comptes de taxes ».

ATTENDU QUE les intervenants gouvernementaux concernés ainsi que les fournisseurs informatiques ont été informés des modalités de remboursement du programme en 2006, sans en informer les municipalités ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la municipalité n'a pas eu la possibilité de négocier à la baisse les frais déjà facturés par le fournisseur ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas à juger de la responsabilité soit du fournisseur informatique qui aurait surfacturé ou encore d'une enveloppe trop restreinte du programme annoncé ;

ATTENDU QUE notre municipalité a payé un logiciel au coût net de 1 613.85 \$ et a obtenu le remboursement de 625 \$ soit à peine 38 % du coût, alors qu'il ne devait résulter aucun coût pour la municipalité de cette opération, dont elle n'est pas responsable ;

215-10-07

À CES CAUSES, il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE demande soit faite à la firme PG Govern de compenser la municipalité en révisant à la baisse les frais facturés pour l'acquisition du logiciel de télétransmission nécessaire au traitement du programme de remboursement du régime particulier des exploitations agricoles ;
- QU'en lieu et place de cette baisse soit demandée au ministère des Affaires municipales et des Régions de respecter ses engagements pris à l'effet que l'opération ne coûterait rien aux municipalités, en compensant le manque à gagner ;
- QUE la présente soit transmise au MAPAQ afin que les parties discutent ensemble de la manière de respecter leurs engagements respectifs.

14- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité des finances

M. Régis Larouche fait part des recommandations du comité des finances suite aux demandes de subvention reçues.

216-10-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil verse des dons/subventions aux organismes suivants :

- | | |
|--|----------|
| - Tel-Aide Saguenay-Lac-St-Jean | 25.00 \$ |
| - Société nationale des Québécois (membre) | 100.00 |
| - SHL (souper bénéfice 1 billet x 75 \$) | 75.00 |

Les demandes suivantes sont refusées :

- Association québécoise de la fibrose kystique
- Fondation québécoise du cancer

Loisirs et Culture

Mme Marjolaine Girard présente le rapport financier de la soirée reconnaissance aux bénévoles. Le coût de l'activité moins les revenus engendrés est de 1 849.84 \$.

217-10-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve le rapport déposé concernant l'organisation de la Soirée reconnaissance aux bénévoles 2007.

Maison des Jeunes

Mme Marjolaine Girard informe le conseil que la Maison des Jeunes a ouvert ses portes la semaine dernière. Les jeunes semblent apprécier leur nouveau local. Les relations avec le propriétaire sont bonnes, plusieurs des réparations demandées sont réalisées.

Travaux publics

M. Réjean Nadeau fait rapport des principaux sujets traités lors de la réunion du comité des travaux publics tenue le 19 septembre dernier, notamment le suivi des travaux du chemin de l'Étang, le suivi budgétaire et les travaux à venir.

Corporation de développement

M. Réjean Nadeau fait rapport des principaux sujets traités lors de la réunion du conseil d'administration de la Corporation de développement socio-économique tenue le 12 septembre dernier, notamment le projet des éoliennes Val-Éo, le projet du presbytère et l'état des revenus et dépenses au 31 août 2007.

15- NOMINATION D'ADMINISTRATEURS CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

M. Réjean Nadeau informe le conseil qu'il y a deux postes à combler au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement socio-économique. Il fait part de la recommandation du C.A. qui propose la nomination de Mme Hélène Lavoie et de M. Pierre Audet.

218-10-07

Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme Hélène Lavoie et M. Pierre Audet à titre d'administrateurs de la Corporation de développement socio-économique.

16- CORRESPONDANCE

Croix Rouge

La présidente de la Croix-Rouge Lac-Saint-Jean-Est remercie le conseil pour la collaboration apportée lors du barrage routier de cet été. On demande des informations concernant le montant qui a été amassé lors de cette activité. Des informations seront prises.

Fabrique

Avis de renouvellement de la publicité pour le feuillet paroissial.

219-10-07

Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial pour la prochaine année au coût de 80 \$.

Réseau Environnement

Invitation à participer à la journée de conférences organisée par la section régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean de Réseau Environnement qui se tiendra le

1^{er} novembre 2007 à l'Hôtel le Montagnais de Chicoutimi.

220-10-07

Il est proposé par M. Christian Gaudreault, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer M. Robin Côté à la conférence régionale du Réseau Environnement le 1^{er} novembre prochain au coût de 75 \$.

Service 9-1-1

Envoi par le Service de prévention incendie d'Alma de la compilation des appels du service d'urgence 911 reçus à la centrale en provenance de Saint-Gédéon. En tout 340 appels ont été logés pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

M.T.Q

Document d'information provenant du ministère des Transports concernant la fermeture complète d'une partie de la route 169 en raison de travaux de consolidation du pont de la rivière Raquette.

On demande au directeur général d'aviser la Sûreté du Québec afin qu'une attention particulière soit apportée pour contrôler la vitesse en raison du flot important de véhicules sur le territoire municipal et de prendre des informations concernant le transport lourd suites aux divers contournements de circulation.

LES POINTS 17 À 20 SONT REPORTÉS À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

AJOURNEMENT

221-10-07

À 21 h 10, il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 22 octobre 2007 à 19 h 30.

Maire

Directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussigné, directeur général, de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour couvrir toutes les dépenses encourues ou acceptées lors de cette assemblée.

Directeur général